

Exigences de base



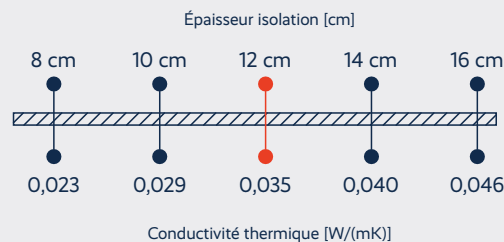
Découvrez la liste des artisans certifiés par Klima-Agence : klima-agence.lu/certified-artisan

Demandez un devis à une entreprise spécialisée. Ci-après vous trouverez un résumé des exigences que votre artisan doit respecter dans son offre pour que vous puissiez bénéficier des aides étatiques Klimabonus.



Épaisseur minimale de l'isolant : 12 cm
si sa conductivité thermique est de 0,035 W/(mK)

L'épaisseur minimale de l'isolation dépend de la conductivité thermique du matériau et peut donc varier comme suit :



Conditions en relation avec le choix du matériau d'isolation

Matériau d'isolation fossile

- L'indice environnemental I_{eco12} est inférieur à 50 UI6/m² (sauf isolation contre sol)
- En cas de demande d'« Accord de principe » déposée à partir du 01.01.2024, l'isolant fossile doit être composé d'au moins 50 % de matériaux recyclés.

Matériau d'isolation minérale

- Il doit être composé à 100 % de matériaux minéraux (y compris l'enduit)
- L'indice environnemental I_{eco12} est au maximum de 23,7 UI6/m²
- L'isolant minéral est **majoritairement fixé** de manière démontable (à l'exception de l'enduit).

Matériau d'isolation écologique

- Il doit être composé à 100 % de matériaux renouvelables
- L'indice environnemental I_{eco12} est au maximum de 23,7 UI6/m²
- L'isolant écologique est **exclusivement fixé** de manière démontable (à l'exception de l'enduit).

Conditions additionnelles



Découvrez la liste des
conseillers certifiés
par Klima-Agence :
[klima-agence.lu/
certified-conseiller](http://klima-agence.lu/certified-conseiller)

Avant la réalisation des travaux de rénovation, l'Administration de l'environnement doit donner son « Accord de principe »

- sur base d'un conseil en énergie par un conseiller agréé ou
- pour un seul élément de construction, sur base d'un accompagnement par un conseiller agréé ou un artisan agréé.

Taux de TVA 3 %



Retrouvez l'ensemble
des conditions sur
guichet.lu sous ce
code QR.



Aide complémentaire aux aides Klimabonus

Pour les travaux de rénovation, vous pourriez être éligible pour un taux fortement réduit de TVA de 3 % au lieu des 17 % habituels, jusqu'à un montant total de réduction d'impôts de 50.000 €. L'entreprise artisanale qui réalise les travaux applique directement le taux super-réduit aux travaux de construction ou de rénovation.

Le bâtiment d'habitation doit avoir au moins 10 ans.



Pour toute question, veuillez contacter la hotline Klima-Agence au 8002 11 90 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Klima-Agence G.I.E.

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
T. +352 40 66 58
R.C.S. Luxembourg C84
info@klima-agence.lu



Pour plus d'informations sur les aides
Klimabonus pour l'isolation de façade
intérieure, scannez le code QR.